



**PRÉAVIS MUNICIPAL**

**2/2021**

**DEMANDE D'AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR OU D'ALIÉNER**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

**Demande d'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par mesure de simplification administrative et dans l'éventualité d'acquisitions ou d'aliénations liées au développement de la commune, à court et moyen terme, la Municipalité demande au Conseil communal, en application de l'article 16, chiffre 5 de son règlement, de lui accorder, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de **CHF 50'000.00** (cinquante mille francs suisses) par cas, charges éventuelles comprises.

### Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

#### Le Conseil communal de Chésérex

- dans sa séance du 14 octobre 2021
- vu le préavis municipal 2/2021
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### Décide

- **d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2021-2026, une autorisation générale de procéder à des acquisitions ou à des aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs suisses) par cas, charges éventuelles comprises.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 septembre 2021 pour être soumis au Conseil communal de Chésérex.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli



La Secrétaire  
  
F. Chambaz-Lacôte